

La Ville d'Avignon et le Grand Avignon main dans la main pour relancer les projets structurants du territoire



Le dernier acte remonte à février 2017, quand Jean-Marc Roubaud, alors président de l'agglomération et Cécile Helle, maire d'Avignon et 1^{re} vice-présidente, avaient co-animé un atelier à l'Université Sainte-Marthe. A cette occasion, ils avaient invité l'architecte-urbaniste catalan Joan Busquets pour dessiner le futur quartier à la confluence du Rhône et de la Durance, d'où son nom 'Avignon-Confluences'. Professeur à Harvard, c'est lui qui a, notamment, aménagé Barcelone pour accueillir les Jeux Olympiques de 1992. « Avignon fait rêver » avait alors déclaré le maire de Villeneuve-lès-Avignon, « Il nous faut donc inventer un quartier pas comme les autres » avait enchaîné à l'unisson la maire d'Avignon.



Un jour symbolique pour notre territoire

Ce jeudi matin au siège d'Agroparc, l'actuel président du Grand Avignon, Joël Guin, aussi maire de Vedène, a insisté « Ce jour aura une valeur symbolique dans l'histoire de notre territoire, il marque une étape importante et emblématique dans la réalisation du futur quartier. Loin de s'enliser comme certains ont pu l'écrire, il va connaître une avancée majeure, une opération d'aménagement urbain avec ambition et volontarisme. Elle est le fruit d'un partenariat avec la Ville d'Avignon, d'une coopération pour concilier aménagement urbain et économie durable et responsable, et faire sortir de terre un quartier à vivre, harmonieux, économique et équilibré ».

« Grâce à la SPL (Société publique locale) que nous avons créée en 2021, nous bénéficions d'un nouvel outil, plus performant, plus souple et nous allons travailler en totale collaboration avec le Grand Avignon, ajoute Cécile Helle. Déjà avec l'éco-quartier Joly Jean nous avons cheminé ensemble, les appartements seront livrés dès la rentrée prochaine, la nouvelle école ouvrira en septembre 2023 avec, en plus des 11 classes maternelles et élémentaires, un potager pédagogique, une halle créative et un studio musical. Le tout dans un cadre végétalisé, avec mixité sociale, déplacements doux et label BDM(Bâtiment durable méditerranéen). »



L'éco-quartier de Joly-Jean.

Livraison de 'Bart' en 2025

Florence Verne-Rey, la nouvelle directrice de la SPL Grand Avignon aménagement, a détaillé les projets, à commencer par le quartier 'Avignon Confluences' autour de la gare TGV et des zones du Gigognan et de Courtine. « En tout 27 hectares de foncier et 16 macro-lots où seront développés sur 160 000m2 de plancher des projets cohérents et complémentaires. Le siège de la CAF (Caisse d'allocations familiales) accueillera ses 300 salariés dès l'an prochain. Le projet 'Bart' lancé en 2021, sur 5 étages et 6 500m2 de

17 décembre 2025 |



Ecrit par le 17 décembre 2025

surface proposera commerces, logements privés et espaces de co-living, services, bar et restaurant sur le toit-terrasse avec vue sur 360° et le Palais des Papes. La livraison est prévue en 2025. Dès la fin de ce mois de juin sera lancé l'appel à projets pour la réalisation d'un méga-lot de 50 000m2 couverts sur 4 hectares. Il mêlera là aussi développement économique et durable, habitat de qualité, réflexion sur le stationnement et mobilités douces. »



Près de 100M€ d'investissement

Florence Verne-Rey est aussi revenu sur le projet en cours Joly Jean « Sur 42 hectares entre la ceinture verte d'Avignon au sud, la rocade Charles de Gaulle au nord et le centre commercial Cap-Sud, 100 000m2 de maisons, appartements, locaux commerciaux sont en cours de construction, avec le fameux Parc de la Murette et ses 15 hectares de verdure, un poumon vert pour cet éco-quartier qui figure la ville de demain ».

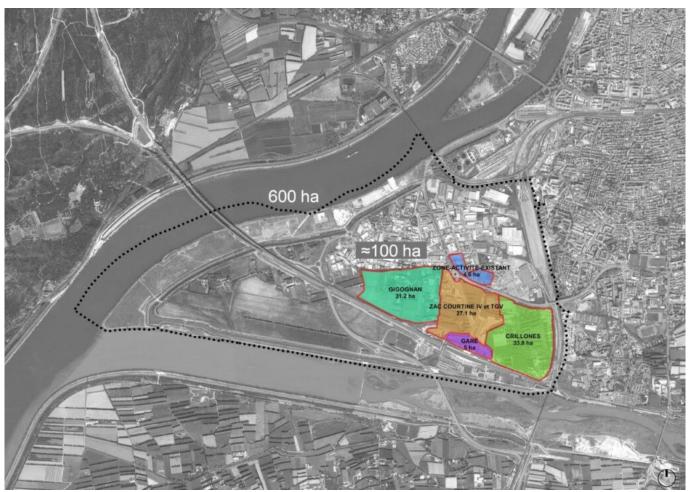
Côté finances : le quartier Joly Jean coûtera à terme 40M€ et Avignon-Confluences, 55M€, sans parler de l'acquisition du foncier. Mais le retour sur investissement, d'ici d'une quinzaine d'années se fera grâce au coup d'accélérateur économique généré par ce pôle d'attraction, l'arrivée d'entreprises créatrices d'emplois et de richesses et l'implantation d'activités nouvelles. Certain se sont demandés pourquoi rien



Ecrit par le 17 décembre 2025

de concret ne s'était produit depuis l'arrivée au pouvoir de la nouvelle présidence du Grand Avignon, pourquoi ce n'était plus Citadis, bras armé de la ville d'Avignon et du Conseil Départemental de Vaucluse pendant 60 ans, qui gérait le dossier. « Je regarde devant, pas derrière » a répondu Joël Guin. « C'est un projet lourd, qui a demandé de la réflexion » et il a conclu par un truisme « Il n'est jamais trop tard pour bien faire ».

Cécile Helle, qui apparemment s'entend mieux avec le nouvel exécutif, a rappelé que « depuis 2 ans, la crise sanitaire, le confinement et les échéances électorales ont sans doute ralenti le rythme, mais finalement, on a tenu le timing ».



Jusqu'alors, le PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation) de Courtine était l'un des freins majeurs au développement du quartier de Confluences.

100 000 habitants en 2050?

En 2017, lors de sa venue à Avignon, l'architecte catalan Joan Busquets déclarait à propos de l'aménagement d'Avignon-Confluences : « Nous devons composer avec la nature et l'histoire d'Avignon, tenir compte d'un paysage magnifique avec ses canaux, ses bocages, ses haies et surtout dessiner des chemins, des ponts, des radiales et des quais entre le cœur d'Avignon, les remparts et cette périphérie



17 décembre 2025 l

Ecrit par le 17 décembre 2025

verte et bleue ». 4,86 M€ d'honoraires ont été versés à son cabinet. La volonté politique est bel et bien là, enfin. Rome ne s'est pas faite en un jour, Agroparc non plus puisque les premières entreprises se sont installées en 1986 et ce n'est pas fini. Reste à savoir ce que décidera le préfet avec le PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation). C'est l'une des conditions nécessaires pour qu'avec ce nouveau poumon vert qui doublera sa superficie, Avignon devienne d'ici l'an 2050 une ville de plus de 100 000 habitants où on pourra encore mieux 'Vivre ensemble'.

Sauveterre organise une matinée zéro déchet



Le Grand Avignon et la ville de Sauveterre organisent une matinée zéro déchet samedi 11 juin de 10h à 13h. Pour sensibiliser le grand public des ateliers, des jeux et un apéritif zéro déchet seront organisés.

A Sauveterre, « la cantine est bio, le cartable est vert, plusieurs journées éco-responsables ont été



organisées et l'école maternelle ainsi que le pôle culturel ont été équipés de panneaux solaires », explique <u>Jacques Demanse</u>, maire de Sauveterre et vice-président du Grand Avignon délégué à la transition énergétique et à la valorisation des déchets.

Dans cette continuité, à l'occasion du marché hebdomadaire, le Grand Avignon et la ville de Sauveterre organisent samedi 11 juin une matinée d'animations zéro déchet pour sensibiliser le grand public.

Des ateliers ouverts à tous seront organisés par l'association <u>Le Remède de l'Autruche</u>. Au programme : fabrication d'éponges Tawashi, d'emballages réutilisables et de sacs à base de T-shirts. Et également prévu, l'apprentissage de l'utilisation de composteur pour les déchets verts organiques.

Pour apprendre en s'amusant, des jeux seront organisés, comme le basket tri qui consiste à mettre le déchet dans la bonne poubelle. A midi aura lieu, un apéritif zéro déchet de dégustation de produits locaux, en partenariat avec <u>Biocoop Rochefort-du-Gard</u>.

« Ensemble, réduisons nos poubelles de 50% à Sauveterre »

Les visiteurs pourront également s'inscrire au premier « Défi des familles zéro déchet à Sauveterre ». Le principe du défi est d'accompagner pendant six mois une quinzaine de foyers dans l'apprentissage de gestes favorables à la baisse de la quantité de déchets, avec pour objectif, à terme, une réduction de 50% de la poubelle d'ordures ménagères.

« S'inscrire au 'Défi des familles zéro déchet à Sauveterre', c'est l'occasion d'apprendre à devenir écocitoyen » explique <u>Marjorie-Maugeais-Cousyn</u> de <u>Pazapa</u>, experte zéro déchet chargée de coordonner le défi.

Entrée libre et gratuite - Informations disponible sur la page <u>Facebook</u> de Sauveterre et au 04 66 82 55 03. Place du Marché Rue Guirand de Scevola. Sauveterre.

Inscrivez-vous au défi des familles sur place ou par e-mail : zerodechet@ecomail.fr

Vignette Crit'Air : qui et comment circuler sur Avignon ?

17 décembre 2025 |



Ecrit par le 17 décembre 2025



L'entrée en vigueur de la circulation différenciée dans le bassin de vie d'Avignon en cas d'épisode de pollution de l'air persistant va avoir un impact important sur la mobilité des habitants de l'agglomération de la cité des papes. Retour sur les conséquences pratiques pour les usagers.

Le préfet de Vaucluse vient d'annoncer le renforcement du dispositif d'urgence en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant sur le département de Vaucluse et plus particulièrement la zone d'Avignon. L'objectif de cette mesure de santé publique est de réduire l'exposition de la population aux effets de la pollution atmosphérique, en particulier celle vivant à proximité immédiate des grands axes routiers.

En Vaucluse, on estime que 418 000 personnes sont exposées au dépassement de la ligne directrice de l'OMS (version 2021) pour les dioxydes d'azote NO2 et 459 000 personnes au dépassement pour les particules fines PM 10. Cette pollution étant principalement située dans l'agglomération d'Avignon et près des grands axes de circulation.

Concrètement, lorsque que le niveau de pollution atmosphérique sera trop élevé certain véhicules seront interdits de circuler dans un périmètre de 20 communes : 9 vauclusiennes (Avignon, Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Le Pontet, Morières-les-Avignon, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Vedène et Velleron), 7 gardoises (Les Angles, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Sauveterre, Saze et Villeneuve-lès-Avignon) et 4 des Bouches-du-Rhône (Barbentane, Châteaurenard, Noves et Rognonas).

Ouand circuler ou non?

Dans ce cadre, les véhicules légers équipés de vignette Crit'Air 4, 5 et non classés, et les poids-lourds équipés de vignettes Crit'Air 3, 4, 5 et non classés, ne pourront pas circuler entre 6h et 20h. Seuls les



véhicules légers équipés de vignettes Crit'Air de classe électrique ou hydrogène, 1, 2 et 3 ainsi que les poids-lourds équipés de vignettes Crit'Air de classe électrique ou hydrogène, 1 et 2 seront autorisés à circuler dans le périmètre. Egalement, tous les véhicules fonctionnant au GNV (Gaz naturel véhicule) sont dotés d'une vignette de niveau 1 et seront donc également autorisés à circuler lors des pics de pollution.

Par ailleurs, certains véhicules équipés d'une vignette Crit'Air 4 ou 5 (ou 3, 4 ou 5 pour les poids-lourds), pourront continuer à circuler (véhicules d'intérêt général, véhicules assurant du co-voiturage, véhicules agricoles, transports de denrées périssables). Attention, chaque véhicule bénéficiaire de la dérogation devra être équipé de la vignette Crit'Air pour circuler, quel que soit le niveau Crit'Air auquel il est éligible.

A noter que la circulation différenciée ne s'applique pas aux véhicules circulant sur les portions des autoroutes A7 et A9 traversant le périmètre (pourtant générateurs de très importantes pollutions aux particules fines), ainsi que sur plusieurs axes routiers permettant de rejoindre un parking offrant un accès aux transports en commun.

Amende de 68€ à 135€ et points de contrôles

Afin de faire respecter cette circulation différenciée lors des épisodes de pollution de l'air, 7 points de contrôle seront mis en place dans un premier temps par les forces de l'ordre. Ils seront situés :

- Rond-point D907 à Sorgues
- Rond-point A7 (grand giratoire de la zone commerciale sortie A7 Avignon Nord)
- Rond-point 'Rossi' à Monteux
- Rond-point D28/D53 Morières-lès-Avignon/Vedène (Intermarché)
- Rond-point D901 Morières-lès-Avignon (maison Calvino)
- Rond-point sortie A7 Avignon Sud
- Grand carrefour D900-D973

Tous ces points permettront un retournement des véhicules si les critères ne sont pas remplis. Selon la préfecture de Vaucluse « la pédagogie sera de mise ». Toutefois, se déplacer dans le périmètre avec un véhicule non autorisé ou sans vignette sera passible d'une amende comprise entre 68€ à 135€.

Gratuité des transports au bout du 4° jour

Si les contrôles seront effectifs dès le premier jour de l'épisode de pollution, les Vitesses seront réduites de 20km/h sur toutes les routes du département (sans descendre en dessous de 70km/h). A partir du 4e jour et au-delà, mise en place d'une gratuité des transports en commun sur le Grand Avignon, incitation tarifaire sur les réseaux TER et cars régionaux assurés par la Région Sud-Paca.

Comment se procurer la vignette Crit'Air?

Pour ceux qui ne disposent pas de cette vignette Crit'Air il faut se rendre sur le site www.certificat-air.gouv.fr pour se la faire délivrer par courrier (3,70€ envoi postal inclus).

« Cette vignette sera indispensable en cas d'épisode de pollution de l'air persistant », insiste les services de la préfecture de Vaucluse.





Pour être informé d'un épisode de pollution, il est possible de <u>s'abonner aux alertes d'AtmoSud</u> sur son site Web.

Covoiturage courte distance : le grand bond du Grand Avignon



Alors que le covoiturage courte distance a explosé en mars sous l'effet de la hausse du prix des carburants, le Grand Avignon est l'agglomération qui a connu la plus forte progression de la région.

Avec +223% en 1 mois, le Grand Avignon est l'agglomération de Provence-Alpes-Côte d'Azur à avoir



enregistré la plus forte progression en matière de covoiturage. La cité des papes est ainsi passée de 358 trajets en covoiturage en février 2022 à 1 157 trajets en mars selon <u>Klaxit</u>, plateforme leader européen du covoiturage domicile-travail centralisant à elle seule 46% de l'offre nationale.

Toujours selon ce classement basé sur les données de <u>l'Observatoire national du covoiturage quotidien</u> qui recense tous les trajets effectués en covoiturage courte distance par plus de 20 opérateurs partenaires, c'est la métropole Nice-Côte d'Azur qui arrive en tête (voir tableau ci-dessous) devant Aix-Marseille et la principauté de Monaco. Parti de loin, le Grand Avignon arrive désormais 6° de ce classement régional totalisant 16 544 trajets en mars. Un chiffre qui permet à la Région Sud de se classer en 8° position (+98) des 13 région françaises.

Rouen, Angers et Montpellier sur le podium

Au niveau national, entre février et mars, en 1 mois seulement, le nombre de covoiturages a bondi de 54%. Dans ce top 10 hexagonal (hors Paris), Rouen reste de loin en première position avec plus 22 000 trajets réalisés en mars 2022, suivie par Angers (14 213), Montpellier (13 758) et Nantes (12 002) dans la tranche des plus de 12 000 trajets mensuels réalisés. Toulouse (10 804), Annecy (10 286), Beauvais (10 266) et Metz (10 117) réalisent chacune plus de 10 000 trajets mensuels. Beauvais compte même plus de trajets réalisés en covoiturage que Lyon ou Marseille, en étant 25 fois plus petite. Nice et Marseille figurent ensuite respectivement en 9° et 10° position.

Bordeaux, Lille, Strasbourg, Rennes et Grenoble, qui font pourtant partie parmi les 10 plus importantes métropoles françaises, sont absentes du classement.

Plus de succès dans les territoires qui subventionnent les trajets

« Entre février et mars, le nombre d'inscrits a été multiplié par 3 chez Klaxit, constate <u>Julien Honnart</u>, président et cofondateur de Klaxit. Avec la hausse du prix des carburants, les automobilistes ont donc cherché des solutions et se sont massivement inscrits sur l'application. Les volumes de trajets en covoiturage ont, eux, augmenté de 60%, soit 3,5 fois moins rapidement. Car les inscrits qui ont finalement franchi le pas et se sont mis à covoiturer sont ceux qui se situent dans des collectivités qui subventionnent les trajets. Même avec un litre de carburant à plus de 2€, les automobilistes ne voient pas leur intérêt économique sur le seul partage des frais. Il est nécessaire que le trajet soit subventionné par la collectivité pour qu'ils y trouvent un intérêt économique suffisant, laissent leur voiture au garage et deviennent passagers. »

120€ par mois pour le 'covoitureur'

Depuis le vote de <u>la loi LOM</u> de décembre 2019, le modèle économique du covoiturage courte distance repose sur les incitations financières mises en place par les collectivités locales.

Elles s'établissent ainsi : l'équivalent de 1,5 passager transporté sur 20km aller/retour pendant 20 jours sur un mois = 1,5 passager x $2 \le x$ 2 aller/retour x 20 jours = $120 \le$ /mois.

C'est ce que Klaxit appelle la 'formule magique' : les passagers voyagent gratuitement ou à un prix symbolique et les conducteurs sont rémunérés entre 2€ et 4€ par trajet et par passager, soit 120€ / mois



pour un usage régulier. C'est la collectivité qui paye la différence et crée ainsi un intérêt économique pour les automobilistes à laisser leur voiture au garage et devenir passager d'un covoiturage.

« La hausse du prix des carburants incite massivement les automobilistes à chercher des solutions alternatives mais le déclencheur pour covoiturer est bien l'incitatif financier de la collectivité, insiste Klaxit. Même avec un prix des carburants haut, sans incitatif financier, pas de passage à l'acte ni de covoiturage régulier. Et quand cet incitatif s'arrête, le covoiturage s'arrête. »

Preuve en est, entre mi-juillet 2020 et mi-février 2021, Ile-de-France Mobilités a suspendu son financement des trajets en covoiturage, entraînant une chute de 95% des trajets réalisés en covoiturage en Ile-de-France.

L'incubateur Camina agrandit son territoire d'accompagnement entrepreneurial

Depuis 2018, l'incubateur Camina, porté par <u>Initiative Terres de Vaucluse</u>, accompagne les projets d'entrepreneuriat de la communauté d'agglomération du Grand Avignon et de la communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse. Aujourd'hui, son rayonnement s'étend et s'ouvre à la celle des Sorgues du Comtat.

Camina lance un appel à candidatures, qui s'achèvera le 15 juin prochain. En tout, 15 projets des trois territoires sur lesquels l'incubateur opère seront retenus. Ces projets seront accompagnés de la miseptembre jusqu'à la mi-janvier 2023. Durant ces mois, 2 à 3 ateliers seront organisés par semaine, un accompagnement individuel sera mis en place tous les 15 jours ainsi que des temps de coopération entre « startés. »

Pour être éligible à cet accompagnement, il faut porter un projet innovant ayant un impact social et/ou environnemental important sur le territoire. Si cette ambition concerne l'économie circulaire, le développement durable, la ville durable, le tourisme durable, la gestion des déchets, la formation et l'emploi, la consommation collaborative, l'inclusion sociale, l'agriculture durable, l'innovation ou encore la culture, les futurs candidats sont invitées à télécharger <u>le dossier de candidature</u> sur le site d'Initiative Terres de Vaucluse et à l'envoyer à florence.levasseur@initiativeterresdevaucluse.fr.

Pour plus d'informations, contactez le 04 90 14 91 91.

V.A.







Digues de la Barthelasse : la commission d'enquête dévoile son rapport



Après l'enquête publique qui s'est tenue du 6 janvier au 9 février dernier, la commission d'enquête sur l'amélioration de la protection des îles Piot et de la Barthelasse contre les crues du Rhône sur la commune d'Avignon vient de rendre son rapport public.

« La commission chargée de conduire l'enquête publique sur le projet de confortement des digues Piot et Barthelasse a rendu son rapport public, expliquent la communauté d'agglomération du Grand Avignon et la commune d'Avignon. Elle émet un avis favorable, avec deux réserves et des recommandations, qui rendent possible le lancement du projet, tout en conciliant le respect de l'environnement, comme l'avaient exprimé le Grand Avignon et la Ville d'Avignon dans leurs observations. »

17 décembre 2025 l

Ecrit par le 17 décembre 2025

Un espace environnemental et agricole majeur pour l'agglomération

Pour rappel, le Grand Avignon porte un projet d'amélioration de la protection contre les crues des îles Piot et de la Barthelasse dans le cadre de son action en faveur de la prévention des inondations. Ce secteur, situé dans le lit majeur du Rhône sur la commune d'Avignon, constitue une des zones d'expansion des crues du Rhône et subit donc régulièrement des inondations. Ces îles sont habitées par une population permanente d'un millier d'habitants et peuvent accueillir une population beaucoup plus importante en période estivale.

Par ailleurs, cette zone constitue également un poumon vert de l'agglomération et lieu de production agricole majeur pour le territoire abritant également une forêt alluviale préservée. Cependant, cet espace est sécurisé par un ensemble d'ouvrages de protection construits à différentes époques qui offre un niveau de protection inégal.

Mieux protéger la zone

L'objectif de l'agglomération et de la Ville est d'assurer la protection des secteurs urbanisés des îles Piot et Barthelasse, permettant de garantir la sécurité des personnes et des biens, supprimer le risque de rupture des digues en cas de surverse du Rhône, réduire la fréquence des inondations, retarder l'arrivée des éventuels débordements pour une meilleure gestion de crise ainsi que de pérenniser les activités de production agricole, de tourisme et de loisirs.

Avis favorable avec 2 réserves

« Le rapport souligne d'abord la forte participation du public au cours de cette enquête qui a recueilli 1 600 observations sur le registre dématérialisé, plus de 300 observations sur le registre papier et 2 pétitions de l'association SOS Barthelasse et de l'ASCO (Association syndicale constituée d'office, gestionnaire des digues et ouvrages hydrauliques), rappelle le Grand Avignon. C'est sur la base de ces contributions citoyennes que la commission d'enquête, instance indépendante, a exprimé ses conclusions. Elle relève ainsi la nécessité légale et technique de mettre en œuvre ce confortement pour supprimer le risque de rupture des digues actuelles et dans l'objectif d'assurer la protection des habitants et de pérenniser les activités économiques sur les deux îles. »

La commission d'enquête exprime cependant deux réserves sur le projet qui concernent tout d'abord, « l'absence de solution proposée pour l'appontage des péniches, et ensuite, l'absence de solutions alternatives pour éviter l'impact sur la ripisylve sur les sections 1 et 2 du chantier, correspondant à la portion de la digue de la Barthelasse comprise entre le chemin de la Traille et le chemin de la Projette ».

Lancement des travaux en 2023

Pour le Grand Avignon comme pour la ville, il s'agit là d'une position équilibrée, permettant de répondre tout à la fois aux enjeux de protection des populations et des acteurs économiques de ces îles tout en préservant la richesse naturelle et la biodiversité exceptionnelles de ce territoire unique en Europe.

« En conséquence, le Grand Avignon, qui pilote ce projet depuis 2018, va pouvoir engager un programme de travaux, le plus respectueux possible de l'environnement, et dans les délais impartis, se félicite l'agglomération. En 2023, seront ainsi lancés les travaux de confortement des digues sur toutes les sections qui font l'objet d'un consensus, à commencer par l'île Piot et les mesures de compensation hydraulique au niveau du quai des Allemands. En parallèle, pour les sections faisant l'objet d'une réserve



de la commission d'enquête, le Grand Avignon va engager des études complémentaires pour trouver une solution alternative conciliant toujours plus et mieux protection des habitants et respect de la biodiversité. »

Grand Avignon : Orizo se mobilise pour les réfugiés ukrainiens





Depuis fin février, la guerre sévit en Ukraine. De nombreux Ukrainiens ont trouvé refuge en France. À ce jour, le Vaucluse a accueilli 550 d'entre eux, dont 155 enfants. Pour leur venir en aide, le Grand Avignon se mobilise et leur propose un pass mensuel gratuit et renouvelable valable sur tout le réseau de transport Orizo, que ce soit les bus, les tramways ou encore les Vélopops.

Pour en bénéficier, les ressortissants ukrainiens ou leurs hébergeurs doivent contacter Orizo par mail à l'adresse agence.tcra@gmail.com et transmettre une pièce d'identité, le nom et le prénom du bénéficiaire ainsi que sa date de naissance et son adresse postale sur le territoire du Grand Avignon, mais aussi un



certificat d'hébergement. Il également possible de déposer le dossier avec toutes ces pièces directement à l'agence Orizo au 1 Avenue De Lattre de Tassigny, Avignon. La demande de renouvellement de l'abonnement se fait également par mail.

V.A.

Villeneuve interdit la circulation des véhicules de plus de 19 tonnes



La municipalité de Villeneuve-lès-Avignon a décidé d'interdire la circulation des véhicules d'un poids supérieur à 19 tonnes sur son territoire. Cette décision valable toute l'année concerne les voies communales et départementales suivantes :

17 décembre 2025 |

Ecrit par le 17 décembre 2025

- avenue Gabriel Péri.
- avenue Charles de Gaulle,
- avenue de Verdun,
- boulevard Frédéric Mistral.
- boulevard Léon Gambetta,
- avenue des Cévennes,
- boulevard Calmette,
- avenue Pasteur,
- boulevard Guynemer,
- chemin de Monteau.

Les véhicules concernés doivent donc désormais se conformer au plan de déviation (voir ci-dessous) qui les oriente vers les ponts du Royaume (dans le prolongement gardois de celui du pont Daladier) et de l'Europe. Deux ouvrages d'art qui doivent prochainement faire l'objet de travaux dans le cadre des aménagements du tramway et du Chron'hop de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon.

« Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours et d'urgence, de services réguliers de transport en commun, aux véhicules de desserte locale, aux véhicules des services municipaux et aux véhicules de collecte des ordures ménagères », précise toutefois la cité cardinalice.

Dérogation possible

Une dérogation de circulation peut être délivrée par les Services techniques de la mairie qui rappelle cependant que « tout bénéficiaire, à titre quelconque, d'une dérogation de circulation conserve l'entière responsabilité de tout accident corporel, des dégradations au revêtement et mobilier urbain ou privé, provoqués par le passage de son véhicule ».

Renseignements: Services Techniques-Tél. 04 90 27 49 20

Agenda des villes du Grand Avignon

Grand Avignon, tout ce qui se passe dans les villes pour se distraire, vivre, apprendre, comprendre

Vous en rêviez, l'Office du tourisme d'Avignon l'a fait mais vous ne le saviez peut-être pas. Quoi ? Produire un agenda recensant nombre d'événements culturels pour ce mois d'Avril. Le Pontet, Morières-lès-Avignon, Sauveterre, Velleron, Les Angles... Vous saurez ce qui se passe chez vous et à côté en





compulsant l'agenda tout frais sorti. Il se passe plein de choses au Grand Avignon et c'est pile pour vous ! Bonne exploration. Çà se passe \underline{ici} ! MH